



AIDE DOSSIER PRUD'HOMMES

Par **sapoczka**, le 17/06/2010 à 16:56

Bonjour,

Il y a de cela plus d' 1 an, j'ai pris un avocat pour defendre mon cas de licenciement qui, selon moi, ne posera absolument aucun probleme le jour du jugement.

Seulement voila, ça fait un an depuis que j'ai pris mon avocat que je cours derriere lui pour qu'il fasse les choses. Apres avoir reussi a le mettre devant le fait accompli, il a enfin deposer mon dossier au prud'hommes et j'ai eu une date de conciliation fixée pour le mois de decembre 2009. Le jour dis, il n'ya pas eu de conciliation et une nouvelle date de jugement a ete donnée pour l mois de juillet. Cependant, mon avocat trainait our envoyer le dossier et ses conclusions a la partei adverse. Je lui ai fait part a maintes reprise de mon inquietude d'une annulation de procedure ou de renvoi a une date ulterieure, mais il me retorque qu'il n'y avait vraiment pas d'inquietude a avoir et que cela se faisait entre avocats et que meme s'il envoyé ses conclusions deux semaines avant la date de jugement, ca ne poserait aucun probleme. Et voila qu'aujourd'hui, mon avocat m'appel et me dit qu'il s'est soit disant disputé avec l'avocat de la partie adverse, car ce dernier a dit qu'il allait ou qu'il a deposé une demande renvoie. Mon avocat me dit au telephone qu'il s'opposera ace renvoi et qu'il lui a dit que deux semaine suffisaient pour etudier les conclusions d'autant plus qu'il etait deja en possession du dossier.

En ce qui me concerne, je n'en peux plus. Je crois que je vais peter un cable. Qui dois je croire! Qu'est ce qu'il risque de se passer le jour j? Je ne pense pas pouvoir supporter un renvoi. Est ce normal que mon avocat n'ai rien fait dans les temps? Et que se passe t il a ce moment? Quelles sont les solutions?

Je vous remercie d'avance pour vos reponses.

Par **miyako**, le 17/06/2010 à 19:44

Bonsoir,

Il y de nombreux avocats sur ce forum et heureusement ils ne se comportent pas de cette manière.

Je rappelle que les avocats ont une obligation de conseil et qu'ils sont payés pour cela. Le Bureau de conciliation fixe des dates précises de transmission des pièces y compris des conclusions.

Il est parfaitement inadmissible de transmettre des conclusions hors délais ,parfois même le jour de l'audience. Ces attitudes doivent être sanctionnées par les batonniers. Rendez vous compte ,pour une simple saisine du CPH trainer les pieds plus d'un an ,incroyable . Dans un cas semblable ,il faut refuser de payer les honoraires et changer

immédiatement d'avocat.

Et en plus ,ne pas faire de conclusion dans les temps.,c'est le comble.

Si un salarié agit de la sorte ,son employeur le licencie ,à juste titre ,pour faute grave.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **sapoczka**, le **18/06/2010** à **14:29**

Merci beaucoup pour la précision et la rapidité de votre réponse.

Ceci dit, je ne sais pas ce qu'il faut que je fasse.

Dois-je changer d'avocat immédiatement sachant que je passe devant le tribunal des prud'hommes le 7 juillet ou attendre le proces? et comment proceder dans ce cas?

D'apres ce que j'ai compris, le tribunal risquerait-il de donner gain de cause à l'employeur et donc annuler ma demande?Comment proceder a ce moment?

Merci de votre interet et por vos reponses.

Par **miyako**, le **18/06/2010** à **22:54**

Bonjour,

Pas besoin d'avocat au CPH ,comme il s'agit d'une conciliation ,vous vous présentez seul et précisez toutes vos demandes .L'affaire sera renvoyée devant le bureau de jugement à une date ultérieure ,vous aurez le temps de changer d'avocat; ou de voir un syndicat pour vous défendre .

amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **Isabelle2012**, le **27/06/2012** à **22:50**

Bonsoir,

Je suis dans le même cas de figure que vous, mon avocat a transmis ses conclusions presque 1 an après la date fixée par le Conseil de prud'hommes. A chaque fois, il me baratine pour se justifier de son manque de sérieux. l'affaire est renvoyée au bureau de jugement et cette date approche à grands pas. Je souhaite changer d'avocat et je crains de retomber sur un escroc... Pourriez-vous nous faire profiter de votre expérience? comment faire pour changer? quelle procédure? comment s'y prendre avec l'actuel? en connaissez vous un BON?

C'est urgent, merci de vos retours rapides.

Cdt.